



Gouvernement

— de la —

Saskatchewan

Ministère de la Justice

Droit constitutionnel

820 — 874 Scarth Street

Regina, Canada S4P 4B3

Le 21 juin 2019

MMIWG-FFADA

P.O. Box 500, Station A

Vancouver, C.-B. V6C 2N3

Par courriel : b.zandberg@mmiwg-ffada.ca
archive-jennifer.cox@canada.ca

À l'attention de : **Bryan Zandberg, greffier**
Jennifer Cox, avocate de la Commission

Monsieur Zandberg,

Madame Cox,

Objet : **Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées – Avis de requête pour émettre une ordonnance conformément au cadre de référence**

À la suite de la réception du courriel du 18 juin 2019 informant toutes les parties ayant la qualité pour agir de la requête de l'Enquête nationale d'émettre une ordonnance conformément au cadre de référence, nous aimerions vous faire part de l'une de nos préoccupations.

En premier lieu, nous souscrivons entièrement aux observations du gouvernement de l'Ontario affirmant que (a) la période comptant moins de quatre jours ne représentait pas un délai suffisant pour étudier les enjeux juridiques complexes et les questions de compétence soulevés par l'avis, obtenir des instructions et transmettre des observations adéquates par écrit; (b) l'ordonnance semble avoir été prédéterminée par les commissaires en tout état de cause, avant même d'avoir reçu les observations des parties impliquées.

En second lieu, nous sommes conscients que les commissaires ont voulu s'efforcer de gérer certains renseignements confidentiels en ordonnant que les documents visés soient classés « Protégé C » et ne soient pas disponibles publiquement pendant un certain nombre d'années. Nous ne voyons toutefois pas clairement quels seraient tous les documents classés dans cette catégorie.

Bryan Zandberg

Le 21 juin 2019

Page 2

Vous vous souviendrez qu'en août 2018, la Saskatchewan a remis à l'Enquête nationale deux dossiers de poursuite afin de coopérer avec ses travaux. Il s'agissait de documents destinés à aider l'équipe d'analyse judiciaire des documents, et non de preuves obtenues dans le cadre des audiences de l'Enquête nationale. À ce titre, ces documents demeurent la propriété de la province. En outre, ces dossiers contiennent de l'information hautement confidentielle, y compris des images explicites, et nous sommes préoccupés par la protection de renseignements personnels et par l'éventualité qu'une mise à la disposition future de ces documents au public soit dévastatrice pour les familles, ce qui ne correspondrait en aucun cas à une approche qui tient compte des traumatismes.

En raison de ces considérations privées et publiques, ces dossiers ont été transmis sous certaines réserves. À titre indicatif, vous trouverez une autre copie de ces réserves et conditions d'utilisation ci-jointes. Les dossiers ont donc été admis sous les réserves mentionnées. Si elle n'y consentait pas, l'Enquête nationale était tenue de nous en informer immédiatement et de ne pas accepter ces dossiers. En recevant les documents, l'Enquête nationale consentait par le fait même aux conditions d'utilisation. Par conséquent, ces deux dossiers ne devraient pas être intégrés au dossier de l'Enquête nationale, devraient être supprimés de toute base de données et être retournés à notre bureau immédiatement.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute question. Vous pouvez me contacter directement au (306) 798-1250 ou par courriel à l'adresse macrina.badger@gov.sk.ca.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Macrina Badger
Avocate de la Couronne
Droit constitutionnel
Ministère de la Justice de la Saskatchewan

C.c. : Avocates pour le Canada, Anne Turley, Anne McConville, Lisa Hitch, par courriel :

c.c. : Avocate de la Commission, Christa Big Canoe, par courriel

